



SUD-SOLIDAIRES

Groupe Banques Populaires - Caisses d'Épargne
SECTION LOIRE-CENTRE

2 Rue Lavoisier 45140 INGRÉ Code courrier : PSX 45

Email : sud.loirecentre@free.fr Tél : 02.38.41.52.84

Site internet : www.sudbpce.com Facebook : Sud BPCE

Union
syndicale
Solidaires

Orléans, le 28 juillet 2020

CSE du 23 JUILLET 2020

Résultats financiers au 30/06/2020 : des résultats exceptionnels obtenus dans un contexte particulièrement difficile.

Même si les calculettes de la Direction ne parviennent plus à suivre le passage de la crise sanitaire à la crise économique, les résultats financiers à fin juin sont excellents. Vous attendiez des pertes ? Eh bien non, notre petite banque régionale en activité réduite a encore engrangé 31 M€ de bénéfice net rien qu'au premier semestre. Mais avec ces profits qui feraient pâlir d'envie 99% des chefs d'entreprise, la direction refuse toujours de verser la **prime de risque Covid dite Macron** à tous ceux qui ont été (et sont parfois encore) exposés au Covid-19 afin de maintenir le service bancaire.

Tout comme la révision des objectifs commerciaux, obtenue par Sud-Solidaires, nous exigeons une négociation sur ce sujet brûlant. Nous ne céderons pas au discours alarmiste de la direction qui prévoit un résultat net en baisse. Avec 1,4 Milliards d'euros de fonds propres accumulés depuis des années grâce au travail des salariés, la CELC a de quoi traverser cette crise et verser, en plus de la prime de risque, un montant d'intéressement identique aux années précédentes (nous rappelons que pendant ces années fastes, l'intéressement était bridé à 60% de ce que la loi permet, ce qui a permis de stocker des réserves pour les années de vaches maigres).

PNB : + 1,48M€ ou comment faire plus de résultats avec moins de personnel, dans un contexte de pandémie, de marché peu porteur et de persistance des taux bas !

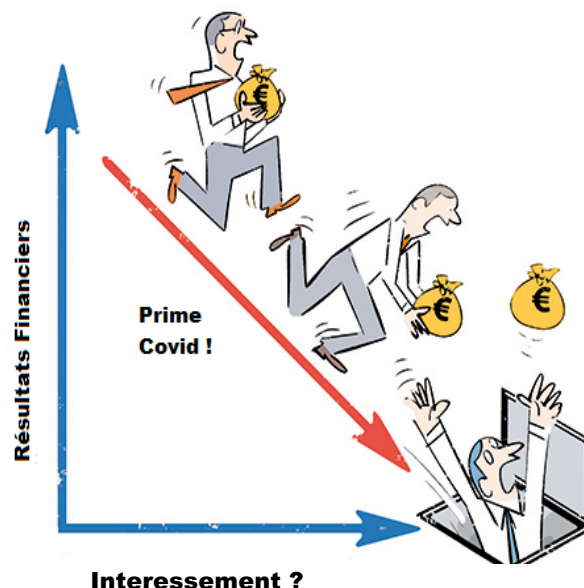
Frais de gestion : moins 4,9M€... Selon vous est ce dû à une conjoncture très favorable ou à une économie drastique sur les frais de personnel ?

Il est important de rappeler que ce n'est pas la prime de risque « covid » qui coûte cher à la direction, mais les salaires : c'est vous qui êtes dans le viseur !

Coût du risque : son montant est, spécialement en ces temps de crise, important : l'atterrissage à fin décembre doit atteindre minimum 34M€, c'est 13M€ de plus que le budget élaboré par le directoire.

Résultat net : + 4M€ par rapport au budget de 27,415M€, mais la ligne « coût du risque », c'est la mèche du baril de poudre sur lequel est assis notre futur intéressement !

Si la direction instrumentalise le concept de « coût de risque » pour ne pas vous payer l'intéressement qui vous est dû, rappelez-vous que les membres du directoire ne concèdent jamais de coupes sur leur part variable (qu'ils touchent de toute façon, qu'ils aient donné satisfaction ou non). Ne consentez pas non plus à vous faire avoir !



Démissions : quand les démissions s'accroissent depuis le début d'année



Face au découragement subséquent à la politique salariale et sociale menée par BPCE et la direction ces dernières années, le spectre du chômage et des terribles conséquences sur

l'emploi de la crise du Covid ne suffisent pas à endiguer le nombre de démissions : elles ont progressé de 70% par rapport aux autres années. Youpi, la direction se dit : tous les feux sont au vert pour les économies sur la masse salariale !

34 démissions depuis le début de l'année : elles constituent le 1^{er} motif de départs. La stratégie de découragement permet de dégraisser gratuitement !

Ce mouvement de fuite concerne principalement les métiers du réseau, ce qui renvoie à plusieurs sujets tels que la sélection des profils à l'embauche, l'attractivité du secteur, les décalages avec les attentes vis-à-vis du poste, la perte de sens du métier, les questions d'accompagnement, de perspectives d'évolution, de rémunération, sans compter sur les conditions de travail qui ne cessent de se dégrader ; **Difficile de réfléchir à son évolution professionnelle et se fixer des objectifs pour les années à venir dans ce contexte précaire !**

Projet de création d'un centre d'affaires banque judiciaire : La CE LC veut combattre la machine à achever les entreprises !

Cette nouvelle entité entend se positionner sur le marché de niche des entreprises placées en procédure collective.

Elle permettrait à LC de se différencier de la concurrence en amplifiant son développement sur la clientèle entreprise avec un nouvel outil innovant : la banque judiciaire, qui accompagnerait les entrepreneurs de son territoire qui rencontrent des difficultés financières. Sa mission consisterait à apporter aux entreprises en procédure collective, les conseils et les services bancaires sur mesure, nécessaires à la poursuite et au redressement de leur activité pendant toute la période difficile de l'entreprise. **Une banque qui répondrait présente dans les bons moments mais aussi dans les**

moments plus ardues ». Bref de belles intentions mais dans les faits, ce genre de structure sauve à peine entre 13 et 15% des entreprises en difficulté (selon les chiffres de la direction) !

Derrière l'image de son engagement de banque coopérative régionale de proximité, **la Direction y voit surtout une source de PNB complémentaire pour l'entreprise** : ambition de 600K€ à 3 ans.

Au-delà des mots, faire du bénéf sur 85% des entreprises qu'on aura pu sauver, est-ce socialement responsable ?

Projet d'évolution du référentiel d'effectifs au sein du réseau d'agences BDD/ Structures postes : l'unique alternative ne peut être qu'une opposition ferme à ce projet !



Les élus seront consultés sur ce projet d'évolution au CSE de septembre. Nous aurons donc l'occasion de revenir en détail sur ce projet au travers de l'avis que remettront nos élus.

On vous passe les détails sur l'usine à gaz créée pour répondre aux éléments de contexte voulus et imposés par le directoire (« orientations du plan stratégique », « dimension conseil », ouverture de certaines agences à un personne, « bassins de vie »...).

Pour faire court : ce projet ne répond en rien aux attentes des commerciaux car il vise des organisations commerciales et restructurations qui permettront des fermetures d'agences et des coupes sombres dans les budgets ou dans les effectifs... Un avis défavorable a déjà été donné par le CSE en séance sur le projet concernant l'« aire urbaine » de Tours. La pseudo-écoute de la Direction qui ne consiste qu'à vouloir partager des éléments de langage avec les élus sans apporter jamais la moindre évolution favorable à ces projets, ne sont que des offenses supplémentaires à l'instance du CSE. L'unique alternative ne peut être pour tous qu'une opposition ferme à ce projet.

Projet de Création de la Direction Transformation, Expérience Client, Innovation, Qualité : avis négatif à remettre au prochain CSE !

Toutes les créations, réorganisations qui se succèdent ont souvent les mêmes caractéristiques : modification de rattachement, suppressions de postes, employabilité des salariés ... Tous ces changements, ne sont pour la direction, que du verbiage, mais pour nous, salariés, ça a toujours un impact direct sur nos conditions de travail : toujours plus de pression. Ce nouveau projet est dans la ligne habituelle de la « règle d'or » de la direction : « Un départ à la retraite = une suppression de poste et une réorganisation » ... Tout le monde n'a pas le talent de nos dirigeants !